

Demande relative au permis de coopérative de producteurs artisans

1	IDENTIFICATION DU DEMANDEUR						
Nom :							
Seule une coopérative de producteurs artisans constituée en application de la Loi sur les coopératives (chapitre C-67.2) et dont les membres sont uniquement des titulaires de permis de production artisanale les autorisant à fabriquer des alcools et des spiritueux peut faire la demande.							
2	IDENTIFICATION DU LIEU D'EXPLOITATION (établissement)						
	Nom de l'établissement :						
	N°, rue :						
	Ville : Province : Code postal						
	Téléphone Courriel :						
	Personne chargée de l'administration de l'établissement à cette adresse :						
3	ADRESSE POSTALE (si différente de celle indiquée à la section 2)						
	N°, rue :						
	Ville : Province : Code postal						
	Téléphone ind. rég.						
4	IDENTIFICATION DU RESPONSABLE DE LA PRÉSENTE DEMANDE						
	Nom : Titre :						
	N°, rue :						
	Ville : Code postal						
	Téléphone Courriel :						
5	DÉCLARATION DU SIGNATAIRE						
	Je soussigné(e),, déclare que je suis autorisé(e) à remplir la présente						
	Prénom et nom (en lettres moulées) demande et que les renseignements qui y sont fournis sont exacts.						
	Et j'ai signé, Date						

6 IDENTIFICATION DES MEMBRES								
N° PERMIS		(PERSONNE, SOCIÉTÉ OU CORPORATION)						

Fabricants de boissons alcooliques

Frais d'étude et de publication Frais d'autorisation d'exploitation temporaire (AET)

Pour les demandes relative aux permis industriels, de production artisanale, de producteur artisanal de bière, coopérative de producteurs artisans et d'entrepôt.

Frais d'étude et publication *	AET **	Montant à joindre
328 \$ +	=	

Paiement Paiement								
Quel mode de paiement sera utilisé?								
Carte de crédit Chè	èque 🗌							
Remplissez les cases ci-dessous. Libe	Libellez le chèque à l'ordre du ministre des Finances.							
Visa Mastercard American Express								
Prénom et nom du détenteur de la carte de crédit ou nom	Montant payé							
Numéro de la carte	Date d'expiration de la carte	J'autorise la Régie des alcools, des courses et des jeux à						
		(MMAA)	prélever sur ma carte de crédit le montant indiqué ci-dessus.					

Transmission de la demande

Veuillez faire parvenir cette demande ainsi que les autres documents exigés par courriel à l'adresse fabricants.reception@racj.gouv.qc.ca ou par la poste à l'adresse suivante :

Régie des alcools, des courses et des jeux 1, rue Notre-Dame Est, bureau 9.01 Montréal (Québec) H2Y 1B6

Régie des alcools, des courses et des jeux

Téléphone : 418 643-7667 (Québec), 514 873-3577 poste 22156 (Montréal) ou 1 800 363-0320 (ailleurs au Québec)

Site Internet: racj.gouv.qc.ca RACJ-2200 (25-04)

^{*} Les frais d'étude et de publication pour une demande relative aux permis industriels, de production artisanale, de producteur artisanal de bière, coopérative de producteurs artisans et d'entrepôt sont indexés au 1er avril de chaque année selon l'évolution de l'indice d'ensemble des prix à la consommation pour le Canada, déterminé par Satistique Canada, au cours de l'année qui précède.

^{*} Ces frais ne sont pas remboursables.

^{**} Un droit payable de **166** \$ doit être ajouté aux frais d'étude et de publication, si la demande concerne une autorisation d'exploitation temporaire <u>pour</u> un permis de fabricant existant.